



entretien des parties extérieures

Par **dagmey**, le **01/09/2010** à **19:43**

bonsoir

je dois procéder à l'état des lieux d' un appartement occupé depuis plus de trois ans au rez de chaussée avec parties privatives dont mon locataire a la jouissance exclusive

lors de l'état des lieux d'entrée il a été notifié que les menuiseries

et vitres sont propres qu'elles sont dotées de volets roulants donc protégées des intempéries et des dégradations

ors je crains de retrouver des menuiseries en piteux état puis je faire valoir l'absence d'entretien par le locataire et le mettre en responsabilité

merci

cordialement

Par **Domil**, le **02/09/2010** à **14:41**

ça dépend de ce que vous appelez "menuiseries en piteux état".

Par **dagmey**, le **02/09/2010** à **15:50**

bonjour

en réponse à votre question :ces menuiseries sont en bois exotique une lasure à été appliquée avant la livraison de l'appart ors je crains que celle ci n'ont pas été entretenue

je risque donc de les retrouver délavées donc toutes grises et ne plus retrouver l'aspect bois naturel

Par **Domil**, le **02/09/2010** à **17:08**

L'entretien ne signifie pas que le locataire doive refaire le vernis ou la lasure, ni doive protéger l'extérieur d'une fenêtre de la pluie (ça serait le comble). Ils doivent seulement les rendre propres (ie les avoir nettoyées, avoir passé une éponge dessus)

Il vous appartenait, durant la location, de faire les travaux qui ne sont pas du ressort du locataire. Je doute qu'un juge estime qu'il est du ressort du locataire de poncer et de refaire la

lasure sur l'extérieur de fenêtre.

Et encore, vous risquez aussi de retrouver les extérieurs avec une couche de vernis ou de peinture